



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PARU LE 28 AOUT 2013

SPECIAL N ° 7 - AOUT 2013

SOMMAIRE

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

DDFIP 11

Arrêté N° 2013234-0034 - Arrêté préfectoral portant cessation des fonctions du régisseur auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.	1
Arrêté N° 2013234-0035 - Arrêté préfectoral portant nomination du régisseur d'avances auprès de la Direction départementale des finances publiques de l'Aude.	2

Direction départementale des finances
publique de l'Aude
Division Budget – Moyens-Performance

Affaire suivie par : Anne-Marie RISSER
Téléphone : 04 68 11 73 92
Télécopie : 04 68 11 73 49
Courriel : anne-
marie.risser@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté préfectoral n°2013234-0034
portant cessation des fonctions du régisseur auprès de la Direction départementale des finances
publiques de l'Aude

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité
publique, notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies
d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à instituer des régies d'avances et de
recettes auprès des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 portant institution d'une régie d'avance auprès de la direction
départementale des finances publiques de l'Aude ;

ARRETE :

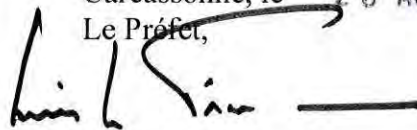
ARTICLE 1 :

Il est mis fin aux fonctions de Madame Odile RACIC, inspecteur des finances publiques nommée
régisseur par arrêté préfectoral du 15 octobre 2010 et de Monsieur Alain VIDAL OLESZKIEWICZ,
contrôleur principal des finances publiques, désigné régisseur suppléant par arrêté préfectoral du 15
octobre 2010.

ARTICLE 2 :

Le directeur départemental des finances publiques de l'Aude sera chargé de l'exécution du présent
arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 28 AOUT 2013
Le Préfet,



Louis LE FRANC



Direction départementale des finances
publique de l'Aude
Division Budget – Moyens-Performance

Affaire suivie par : Anne-Marie RISSER
Téléphone : 04 68 11 73 92
Télécopie : 04 68 11 73 49
Courriel : anne-
marie.risser@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté préfectoral n°2013234-0035
portant nomination du régisseur d'avances auprès de la Direction départementale des finances
publiques de l'Aude

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité
publique, notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des
organismes publics, modifié par le décret n° 97-33 du 13 janvier 1997 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être
allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et
montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 (pour
information) ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs
d'avances et des régisseurs de recettes (le cas échéant) ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2010 habilitant les préfets à instituer des régies d'avances et de
recettes auprès de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2010, modifié par l'arrêté du 4 février 2011 portant institution d'une régie
d'avance auprès de la direction départementale des finances publiques de l'Aude ;

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 7 août 2013,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Monsieur Alain VIDAL OLESZKIEWICZ, contrôleur principal des finances publiques est nommé
régisseur d'avances auprès de la direction départementale des finances publiques .

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Sarah
DANJOU, inspectrice des finances publiques est désignée suppléante.

.../...

52 rue Jean Bringer - CS 20001 - 11836 CARCASSONNE CEDEX 9

Téléphone : 04.68.10.27.00 – Télécopie : 04.68.72.32.98

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h30/12h – 13h30/16h et le vendredi de 8h30/12h – 13h30/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr> - Facebook : <http://www.facebook.com/pages/>

ARTICLE 2 :

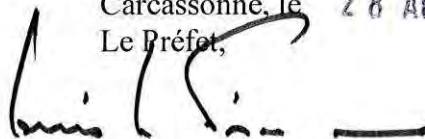
Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

ARTICLE 3 :

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par l'arrêté du l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé s'élevant à 140 euros.

ARTICLE 4 :

Le Préfet de l'Aude est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs.

Carcassonne, le 28 AOUT 2013
Le Préfet,


Louis LE FRANC